



Mars 2026

« Bulletin Municipal »

Réunion du 13 janvier 2026 19 H 00

Présents : tous les conseillers municipaux en exercice, à l'exception de Céline JOUGLEUX et Xavier PEGARD, absents, ainsi que : Pierre LEVEQUE ayant donné procuration à Christophe DUMONT et Elisabeth VEYER-NOUBLANCHE ayant donné procuration à Géraldine VEYER.

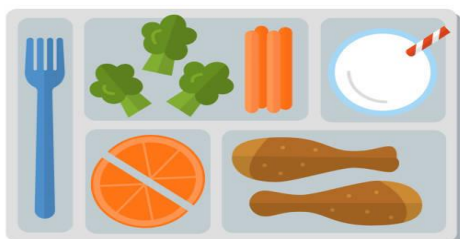
I - Projet de cuisine communautaire centralisée :

La Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre a décidé de lancer un projet de cuisine communautaire centralisée sur le territoire d'Hautvillers-Ouville, destiné à préparer et fournir les repas des cantines scolaires et des portages à domicile.

Ce projet est envisagé sur un terrain situé entre la rue Jacques Mallet et la rue du Pré Vert.

Les premiers plans élaborés par la CCPM sont présentés aux conseillers et les premières procédures sont d'ores et déjà en cours.

Le Maire propose de s'associer à ce projet en participant à la création d'une voie communale d'une centaine de mètres qui serait en prolongement de la rue du Pré Vert et qui serait subventionnée à hauteur d'environ 50% ; accord des conseillers à l'unanimité.



II – Convention avec l'Etablissement Public Foncier :

Comme brièvement abordé lors de la précédente réunion, l'Etablissement Public Foncier Hauts-de-France (EPF) propose la signature d'une convention avec la commune, ayant pour objet l'encadrement d'un éventuel aménagement du parking de l'ancien restaurant situé Route Nationale.

Dans les faits, l'EPF proposerait au propriétaire d'acheter le terrain en question. Dans la positive, une convention serait signée entre l'EPF et la Commune qui s'engagera ensuite à racheter le bien ou à désigner un tiers pour le rachat (exemple : un organisme HLM, un promoteur immobilier...), au pris calculé selon les modalités de la convention.

Au préalable, l'Etablissement Public Foncier se chargera de dépolluer le terrain, dont il prendra à sa charge 80% du montant et appliquera une décote de 50% dans le cadre d'un projet de construction de logements. Il est bien précisé qu'en cas de non-accord avec le propriétaire du terrain, la convention deviendrait caduque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le principe de la convention à l'unanimité et charge le Maire de la signer.

III – Informations diverses du Maire :

Suite à la dernière réunion du conseil d'école et à la demande des enseignants, des panneaux d'interdiction de stationnement seront installés devant l'école. Il est en effet régulièrement constaté que les parents d'élèves se garent de façon anarchique et dangereuse aux heures d'entrée et de sortie des élèves (malgré une ligne jaune au sol déjà délimitée depuis plusieurs années).

Réunion du 21 mars 2026 ***10 H 00***

Le 21 mars 2026 à 10 heures 00, le conseil municipal d'Hautvillers-Ouvville, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique et au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Frédéric NOËL Maire.

Etaient présents : tous les membres du conseil municipal en exercice, à l'exception d'Elisabeth VEYER ayant donné procuration à Géraldine VEYER.

La séance a été ouverte par M. Frédéric NOËL qui a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections municipales du 15 mars 2026 et qui a proclamé Sylvie MOREL, François DEBUREAUX, Géraldine VEYER, Patrice CHOPIN, Caroline BOIZARD, Xavier CAILLET, Céline GARBE, Damien DEHAME, Sylvie SERVANT, Pierre LEVEQUE, Céline JOUGLEUX, Christophe DUMONT, Elisabeth VEYER, Jean-Claude HUMBLET & lui-même dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

I – Election du Maire :

Jean-Claude HUMBLET ayant pris la présidence de la séance au bénéfice de l'âge, invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire, conformément au Code des Communes, Frédéric NOËL se portant candidat à ce poste.

Xavier CAILLET et Caroline BOIZARD sont désignés assesseurs.

Chaque conseiller municipal a voté à bulletin secret et le dépouillement a donné le résultat suivant.

Nombre de bulletins dans l'urne : 15

Bulletins blancs : 1

Suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Frédéric NOËL : 14 voix

M. **Frédéric NOËL** a été élu Maire de la Commune au 1^{er} tour du scrutin.

Sur proposition du Maire nouvellement élu, il est décidé de fixer à **TROIS** le nombre d'Adjoints au Maire.

II – Election des Adjoints :

Il a été ensuite procédé, dans les mêmes formes et sous la présidence du Maire nouvellement élu, Frédéric NOËL, à l'élection des 3 adjoints, Sylvie MOREL, Damien DEHAME et Géraldine VEYER (dénommés « Liste MOREL / DEHAME / VEYER ») s'étant portés candidats.

Le dépouillement a donné le résultat suivant :

Nombre de bulletins dans l'urne : 15

Bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Liste MOREL / DEHAME / VEYER : 15 voix

Ont été élus au 1^{er} tour du scrutin :

1er Adjointe : Sylvie MOREL

2^{ème} Adjoint : Damien DEHAME

3^{ème} Adjointe : Géraldine VEYER

V – Rémunération du Maire et des Adjoints :

Il est décidé à l'unanimité que le Maire et les trois adjoints seront rémunérés au taux maximal en vigueur.

VI – Nomination des délégués communautaires :

Sont désignés conseillers communautaires auprès de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre :

- Frédéric NOËL, titulaire,
- Sylvie MOREL, suppléant.

VI – Lecture de la charte de l'élu local :

La charte de l'élu local est lue et transmise par le Maire aux conseillers.

Elections municipales 2026



L'ensemble du conseil municipal remercie les électeurs de la commune pour leur participation au scrutin du 15 mars et pour la confiance qui leur a été accordée.

20 **ÉLECTIONS**
MUNICIPALES **26**